CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 6 mai 2021.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le jeudi 6 mai 2021 à 15 h, par visioconférence, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

Francis Bouchard	Les Bergeronnes
Lise Boulianne	Sacré-Coeur
Charles Breton	Tadoussac
Richard Foster	Forestville
Marie-France Imbeault	Colombier
Donald Perron	Longue-Rive
	Lise Boulianne Charles Breton Richard Foster Marie-France Imbeault

Sont absents:

M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer
M.	André Desrosiers	Les Escoumins

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
\mathbf{M}^{me}	Marylise Bouchard	Agente aux communications
M.	Paul Langlois	Directeur général et secrétaire-trésorier et
		directeur général et secrétaire-trésorier
\mathbf{M}^{me}	Nicole Maltais	Technicienne en administration
M.	Stéphane Rémillard	Directeur du Service de développement
		économique
M^{me}	Michelle Tremblay	Adjointe de direction

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Supension de la séance;
- 4. Reprise de la séance;
- 5. Audit et états financiers de la MRC et du TNO pour 2020;
 - 5.1. Adoption du rapport financier 2020 de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
 - 5.2. Adoption du rapport financier 2020 du TNO Lac-au-Brochet;
 - 5.3. Transport collectif adoption des états financiers vérifiés au 31 décembre 2020;
 - 5.4. Transport adapté adoption des états financiers vérifiés au 31 décembre 2020;

- 5.5. Rapport de l'auditeur indépendant sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables au 31 décembre 2020 adoption;
- 6. Administration générale :
 - 6.1. Identification de l'adjudicataire de l'appel d'offres portant sur l'actualisation du système téléphonique de la MRC;
 - 6.2. Identification de l'adjudicataire de l'appel d'offres sur invitation portant sur la réalisation du PDZA;
 - 6.3. Identification de l'adjudicataire de l'appel d'offres sur invitation portant sur l'implantation d'une fibre optique au centre administratif de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
- 7. Aménagement du territoire :
 - 7.1. Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) octroi d'un contrat;
- 8. Service de développement économique :
 - 8.1. Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) adoption de projets;
- 9. Ressources humaines:
 - 9.1. Formation d'un comité des ressources humaines;
- 10. Affaires nouvelles;
- 11. Période de questions;
- 12. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Puisqu'il n'est pas possible de se réunir dans la salle du conseil en raison du nonrespect des directives de distanciation physique actuelles énoncées par la Direction de la santé publique, le conseil siège à huis clos, par visioconférence. Les journalistes du territoire assistent à la séance par visioconférence.

Considérant la présence de tous les membres du conseil, Madame Micheline Anctil, préfet de comté, constate que les règles prévues à l'article 152 du *Code municipal du Québec* s'appliquent pour la tenue de la présente séance extraordinaire. Elle déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2021-05-144

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 157 du *Code municipal du Québec* pour la tenue d'une séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que transmis avec l'avis de convocation et présenté ci-avant, aucune modification ou ajout à l'ordre du jour ne pouvant être apportés compte tenu que tous les membres du conseil ne sont pas présents.

 Monsieur Gontran Tremblay se joint à la rencontre à 14 h 02, après l'adoption de la résolution 2021-05-144.

RÉSOLUTION 2021-05-145

Supension de la séance

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu de suspendre la séance à 14 h 03 et de reprendre celle-ci à 16 h.

Reprise de la séance

Madame Micheline Anctil, préfet, préside la séance lors de la reprise des délibérations à 16 h. Il y a toujours quorum.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
\mathbf{M}^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	Charles Breton	Tadoussac
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
\mathbf{M}^{me}	Marie-France Imbeault	Colombier
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

RÉSOLUTION 2021-05-146

Adoption du rapport financier 2020 de la MRC de La Haute-Côte-Nord

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le rapport financier de la MRC pour l'année 2020, tel que vérifié et établi par la société de comptables professionnels agréés, Mallette S.E.N.C.R.L., et présenté par M^{me} Élise Guignard, CPA auditrice, CA.

RÉSOLUTION 2021-05-147

Adoption du rapport financier 2020 du TNO Lac-au-Brochet

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le rapport financier pour le Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet pour l'année 2020, tel que vérifié et établi par la société de comptables professionnels agréés, Mallette S.E.N.C.R.L., et présenté par M^{me} Élise Guignard, CPA auditrice, CA.

Transport collectif - adoption des états financiers vérifiés au 31 décembre 2020

Ce sujet sera présenté lors d'une séance ultérieure.

Transport adapté - adoption des états financiers vérifiés au 31 décembre 2020

Ce sujet sera présenté lors d'une séance ultérieure.

Rapport de l'auditeur indépendant sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables au 31 décembre 2020 - adoption

Ce sujet sera présenté lors d'une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 2021-05-148

Appel d'offres portant sur l'actualisation du système téléphonique de la MRC - adjudicataire

CONSIDÉRANT QUE la MRC a lancé un appel d'offres pour actualiser son réseau téléphonique qui a plus de 26 ans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est fait accompagner par la FQM (Fédération québécoise des Municipalités) pour élaborer et conduire l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé des offres de services soit :

- 1. MJS inc.;
- 2. Services Info-Comm;

CONSIDÉRANT QUE les offres déposées comportent un coût qui s'échelonne sur une période de cinq (5) ans et comprennent les coûts d'installation d'un système de téléphonique IP :

MJS inc.: 63 058.38 \$ (avant les taxes applicables);
 Services Info-Comm: 61 923.39 \$ (avant les taxes applicables);

CONSIDÉRANT QU'une analyse des soumissions a été réalisée et coordonnée par un représentant de la FQM et que la recommandation identifie Services Info-Comm comme adjudicataire de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Services Info-Comm s'est engagée à ce que le nouveau réseau téléphonique soit fonctionnel au plus tard à la mi-octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord identifie Services Info-Comm comme adjudicataire de l'appel d'offres pour l'actualisation du réseau téléphonique du centre administratif de la MRC, dans le respect de l'appel d'offres et de la soumission déposée;

QUE les coûts d'installation seront financés à même le Fonds de roulement, et les coûts de fonctionnement seront assumés à même le budget de la MRC;

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas

la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2021-05-149

Appel d'offres sur invitation portant sur la réalisation du PDZA - adjudicataire

CONSIDÉRANT la résolution 2020-08-199 qui donne le mandat à la MRC d'élaborer un *Plan de développement de la zone agricole* (PDZA);

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet responsable de son élaboration a récemment quitté son poste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir le soutien de services professionnels pour réaliser la démarche;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de l'entreprise Mathis et cie déposée le 20 avril 2021 répond positivement aux besoins de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil accorde à l'entreprise Mathis et cie, le contrat d'un montant de 45 000 \$ excluant les taxes pour des services professionnels visant l'élaboration d'un *Plan de développement de la zone agricole* (PDZA), conformément à l'offre de services du 20 avril 2021;

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

Identification de l'adjudicataire de l'appel d'offres sur invitation portant sur l'implantation d'une fibre optique au centre administratif de la MRC de La Haute-Côte-Nord

Ce sujet sera présenté lors d'une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 2021-05-150

Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) - octroi d'un contrat

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a mandaté le directeur général à lancer un appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels visant l'élaboration d'un *Plan régional des milieux humides et hydriques* (PRMHH) (résolution 2020-12-332);

ATTENDU QUE la MRC a, conformément à la loi, utilisé un système de pondération et d'évaluation des offres et formé un comité de sélection devant procéder à l'évaluation des propositions, en conformité avec les dispositions de l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires, soit Corporation Englobe, situé à Québec, et CIMA+, situé à Lévis, ont déposé une proposition dans le cadre de cet appel d'offres;

ATTENDU QU'un comité de sélection de trois membres a été formé, conformément au *Règlement sur la gestion contractuelle* en vigueur, afin d'analyser les deux offres de services;

ATTENDU QU'après analyse des documents par le comité de sélection, conformément aux dispositions du cahier des charges, les deux soumissions ont obtenu un pointage intérimaire d'au moins soixante-dix (70) points;

ATTENDU QUE le comité a procédé à une analyse en fonction des aspects qualitatifs et quantitatifs comme le stipule les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU les résultats des analyses :

1. Pointage de l'analyse qualitative : Moyenne CIMA plus : 79.1/100

Moyenne Englobe: 93.2/100

2. Dépôt quantitatif des offres de services CIMA plus : 69 930 \$ (avant les taxes applicables) : Englobe : 67 485 \$

ATTENDU QUE selon les résultats obtenus, le comité de sélection recommande unanimement de retenir les services de la Corporation Englobe qui a obtenu à la fois la meilleure note qualitative et le prix le plus bas en matière quantitative;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil accorde à la Corporation Englobe le contrat pour des services professionnels visant l'élaboration d'un *Plan régional des milieux humides et hydriques* (PRMHH), conformément aux documents suivants :

- documents d'appel d'offres (datés d'avril 2021);
- contenu de la soumission et prix soumissionné;

QUE le conseil autorise la préfet ainsi que le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2021-05-151

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) modification à la résolution 2021-04-124

CONSIDÉRANT le dépôt par un promoteur de deux projets portant sur le financement d'un programme de sécurité alimentaire, et d'un second portant sur la lutte à la pauvreté et à l'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE le *Fonds québécois d'initiatives sociales* (FQIS) prévoit que l'aide maximale octroyée à un projet est de 25 000 \$ et/ou 80 % du coût du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'entente sur l'application du FQIS autorise un dépassement pour un projet de caractère exceptionnel et que ce caractère exceptionnel doit être approuvé;

CONSIDÉRANT QUE les deux demandes correspondent à des financements de l'ordre de 33 248 \$ pour le projet visant la sécurité alimentaire, et de 138 238 \$ pour la demande portant sur la lutte à la pauvreté et l'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE la somme des deux demandes correspond à 95,7 % de la balance des sommes disponibles pour le FQIS le 1^{er} janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

Que le conseil modifie la décision adoptée le 20 avril (résolution 2021-04-124) et mandate la direction du Service de développement économique d'informer l'organisme demandeur, soit le Centre de dépannage des Nord-Côtiers, que :

- 1. La somme allouée pour la demande de soutien pour le projet intitulé Vers une MRC nourricière : sécurité alimentaire, la suite 2021-2022 (dossier 2021-017) soit de 25 000 \$, et que la somme accordée est conditionnelle à un engagement de fournir une reddition de compte et un rapport d'activités du projet;
- 2. Que l'attribution de l'aide financière de 138 238 \$ pour le projet intitulé Lutter contre l'exclusion, phase 2 (dossier 2021-018) soit conditionnelle à ce que l'organisme demandeur fournisse les éléments requis pour définir le caractère exceptionnel du projet;
- 3. Que le projet 2021-018 portant sur l'inclusion sociale soit redéposé devant le comité d'analyse du programme FQIS;

QUE cette résolution modifie la résolution 2021-04-124.

Formation d'un comité des ressources humaines

Ce sujet sera présenté lors d'une séance ultérieure.

Période de questions

Madame la Préfet, assistée du directeur général, répond aux questions qui lui sont adressées par les journalistes.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Paul Langlois, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procèsverbal.

Paul Langlois	
Directeur général et secrétaire-trésorier	

En foi de quoi, j'ai signé ce 6 mai 2021.

RÉSOLUTION 2021-05-152

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

١			-1 -	1 1		` 40	
ı	⊢≏rm	neture	വമ	IA CA	ance	ลาก	n ノイ

PAR	LES	PRÉSENTES,	JE,	MICHELINE	ANCTIL,	PRÉFET,	APPROUVE	TOUTES	LES
RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.									

Micheline Anctil Paul Langlois
Préfet de comté Directeur général et secrétaire-trésorier